

COMMUNIQUE DE PRESSE

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS 2018-2019

Mortagne-sur-Sèvre, France, le 16 juillet 2018, COGELEC (ISIN : FR0013335742 / mnémorique : COGEC), leader français du contrôle d'accès dans l'habitat collectif, publie le descriptif du programme de rachat d'actions par la société, autorisé par l'assemblée générale des actionnaires le 23 avril 2018.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus

Cogelec ne détient aucune action propre.

Objectifs du programme de rachat

1. animer le marché des titres de la Société, notamment pour en favoriser la liquidité, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclu avec un prestataire de services d'investissement dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
2. mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
3. attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
4. attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
5. conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
6. remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
7. annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées afin de réduire le capital, dans le cadre et sous réserve d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire en cours de validité ;
8. et, plus généralement, réaliser toute opération autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, étant précisé que la société en informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Part maximale du capital social dont le rachat est autorisé

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du capital social à la date de ces achats. Toutefois, le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital social.

Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées par tous moyens, en une ou plusieurs fois, dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, sur le marché ou hors marché, notamment en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels, pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

Montant maximum alloué au programme de rachat

5.000.000 €

Prix maximum d'achat des actions

35,25 € (soit 300 % du prix des actions offertes au public dans le cadre de l'introduction en bourse de Cogelec), étant précisé qu'en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, ce prix unitaire sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Durée du programme de rachat

18 mois à compter de l'assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2018.

Contacts

Cogelec

Stéphane Vapillon

Directeur Administratif et Financier

02 72 67 00 92

investors@cogelec.fr

Actifin, communication financière

Ghislaine Gasparetto

01 56 88 11 22

ggasparetto@actifin.fr

Actifin, relations presse financière

Jennifer Jullia

01 56 88 11 19

jjullia@actifin.fr

A propos de COGELEC

COGELEC est le leader français du contrôle d'accès dans l'habitat collectif. Dès 2007, COGELEC a créé la première offre globale d'interphonie sans fil par abonnement sous la marque Intratone®. Cette offre unique dispose d'un modèle économique disruptif intégrant à la fois un équipement, une solution d'interphonie et un outil de gestion en ligne.

COGELEC abonne déjà 850 000 logements, dont 150 000 nouveaux logements en 2017, sur un total de 15,4 millions de logements potentiels à équiper en France.

Présent à l'export depuis 5 ans, COGELEC propose également ses solutions en Allemagne, au Royaume-Uni, au Pays-Bas et en Belgique au travers de filiales créées ou en cours de création.

Basé sur un modèle de distribution indirecte associé à une relation de proximité très forte avec les clients finaux (bailleurs sociaux et syndics), COGELEC affiche de solides performances avec un chiffre d'affaires de 30,6 M€ en 2017 en croissance de près de 17 % pour un résultat opérationnel courant de 5 M€ et un résultat net de 2,9 M€. COGELEC a l'ambition de tripler son chiffre d'affaires à 90 millions d'euros à horizon 2021. Pour plus d'informations : www.cogelec.fr